

BIRAN

Bulletin Interne de Recherche
et Actualités Novatrices

le SECRET

mars 2026
année 1 / numéro 1

Droit Médecine Philosophie *Varia*



Rédaction:
Giulio MELLANA et Charlotte TERRAZ

Le secret et le droit

Le secret est une pratique protégée par le droit. Commerce, propriété intellectuelle, défense, vie privée, santé, ... La loi façonne des espaces de secret dans tous les champs des activités humaines. Et pourtant, ces espaces ne cessent d'être juridiquement contrariés et technologiquement bousculés. Quand l'ère du numérique permet une circulation et un traitement infini de l'information, quand l'utilisateur lui-même écorche le secret de sa vie privée pour livrer les informations le concernant sur des réseaux, quelle valeur réelle le droit donne-t-il aux espaces de secret qu'il protège encore ? C'est justement sur le fil de cette tension que le législateur et les juges se livrent à un délicat jeu d'équilibriste entre les enjeux du secret et ceux de la transparence et les droits d'information.

Hôpital et secret partagé

De la figure classique du secret médical fondée sur le binôme du médecin et son malade, le secret est désormais souvent présenté sans le qualificatif « médical ».

L'article L 1110-4 du Code de la Santé publique est venu donner naissance à la notion *d'équipe de soins* qui permet le partage du secret entre ses membres. En dehors de cette équipe, le partage n'est possible qu'avec *le consentement* du patient.

NB : Le secret dit « médical » continue d'exister dans les textes en tant que tel mais relève des obligations déontologiques du médecin. Aujourd'hui, le secret s'étend à l'ensemble des professionnels intervenant dans le système de santé et porte tant sur des informations de santé que sur des informations administratives.

Ex : les rendez-vous de suivi en CMP sont couverts par le secret

Histoire de justice

Dès 1994, le Conseil d'Etat* a considéré que viole le secret, le soignant qui, participant à la réalisation d'un court-métrage sur l'activité artistique comme mode de traitement, donne au réalisateur des informations lui permettant de se mettre en contact avec une patiente.

**CE, 1^{er} juin 1994, n°150870 B*

Place de la révélation : entre obligations et possibilités

La loi crée des espaces où la révélation du secret est *obligatoire* et d'autres où la révélation est *possible*.

Ex : Déclaration des maladies contagieuses, lutte contre le dopage, déclarations des naissances et des décès, ... Il s'agit là d'exemples où l'obligation est faite aux professionnels de lever le secret.

Le législateur prévoit par ailleurs des situations dans lesquelles la révélation est une possibilité du professionnel. Il s'agit là d'espaces où il est fait appel à la libre conscience du professionnel de lever ou pas le secret.

L'article 226-14 du code Pénal* protège le professionnel qui déciderait de lever le secret dans certains cas précis, sans pour autant l'obliger à le faire. Le professionnel reste libre de dire ou de ne pas dire.

**Article 226-14 - Code pénal - Légifrance*

MEDECINE

Histoires du
SECRET MEDICAL

Le secret médical, comme toute autre pratique humaine, a une histoire.

Pour s’y introduire, on peut écouter la riche conférence d’Anne LECU, médecin et philosophe, sur « Le secret médical : intimité, corps et surveillance » (2018) : [- écouter ici -](#).

“La relation du patient avec son thérapeute est absolument asymétrique et inégale. On peut appeler cela du paternalisme médical. On peut en souffrir. Et sans doute le médecin ne doit-il pas majorer cette asymétrie foncière. Mais [...] le secret, qui peut être vécu par le patient comme l’octroi d’un pouvoir supplémentaire, est précisément ce qui permet de tempérer cette inégalité, de la taire, voire de l’oublier” : Anne LECU, *Le secret médical. Vie et mort*, Cerf 2016.

On peut lire avec profit aussi le volume de Raymond VILLEY, *Histoire du secret médical*, Seghers 1986 : « Le secret professionnel ne représente qu’un petit chapitre dans l’ensemble de la déontologie médicale, mais il est un symbole : le symbole du respect que le médecin doit avoir pour son malade ». Traversant les mondes ancien, médiéval, moderne et contemporain, l’auteur aide à mettre en perspective la déontologie médicale.

HIPPOCRATE

En médecine il est question du secret depuis le *Serment* d’HIPPOCRATE, rédigé il y a presque 2500 ans.

Au paragraphe sept du *Serment* on lit :

§ 7 . Tout ce que je verrai ou entendrai au cours du traitement, où même en dehors du traitement, concernant la vie des gens, si cela ne doit jamais être répété au-dehors, je le tairai, considérant que de telles choses sont secrètes (*arreta*).

Le mot grec retenu par son ancien auteur pour indiquer les choses secrètes est *arreta*, littéralement « ce qui n’est pas objet de discours, ce qui n’est pas dit ». C’est un mot souvent employé chez les Grecs classiques pour parler des secrets dévoilés aux initiés dans les rituels mystériques. Toutefois, plus concrètement, lorsqu’on pénètre dans la maison du malade, *arreta* est surtout le silence que l’on garde sur l’intimité de l’autre, sur ses habitudes et vicissitudes domestiques.

Pour l’entièreté du Serment : [- ici -](#)

Pour approfondir : de Jacques JOUANNA, *Hippocrate*, Fayard 1992 ; et aussi de Laurent AYACHE, *Hippocrate* (coll. « Que sais-je ? »), PUF 1992. En ligne, toujours de J. JOUANNA, on peut consulter l’article « [Hippocrate de Cos et le Sacré](#) » (1989).

Georg SIMMEL

L'être humain a rarement une attitude tranquille et rationnelle face à ce qu'il connaît peu

(*Le secret et la société secrète*, 1906)

Philosophe et sociologue, Georg Simmel (1858-1918) s'intéresse au secret non pas médical, mais plus largement à celui qui régit le quotidien de nos relations sociales, dans ses imbrications avec le pouvoir aussi bien qu'avec la confiance. Il a été écrit à cet égard que "la confiance établit un pont pour que des relations soient possibles, et le secret préserve l'individualité en même temps qu'il favorise la constitution de cercles sociaux différenciés".

En papier : Georg SIMMEL, *Secret et sociétés secrètes*, Circé 1991 ; et du même auteur *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, PUF 1999.

En ligne : l'original anglais de G. SIMMEL, « The Sociology of Secrecy and of Secret Societies » (1906). Voir aussi le bel article de Patrick WATIER, « Le secret de l'autre » (*Société*, 1985), qui pense à partir de Simmel. Inspiré du sociologue allemand est aussi l'apport de Sylvie FAIZANG, « Secret et mensonge dans le discours médical » (*Cité*, 2006).

THOMAS d'Aquin

L'un des plus grands penseurs médiévaux, Thomas d'Aquin (1225-1274), nous a laissé quelques enseignements autour du secret (de la confession) qui rejoignent certains des enjeux éthiques actuels. Il s'agit dans le

Supplément à la Somme Théologique, de la Question 11. On remarque que selon Thomas, à la différence du secret médical, dans le cadre du secret de la confession « le pénitent ne peut pas donner au prêtre la permission de le révéler », puisque la valeur du Sacrement est plus haute que celle de l'arbitre individuel. Il y a toutefois des cas, note le *Doctor Angelicus*, où ce secret peut être levé en raison d'un bien supérieur.

Michela MARZANO

L'opacité

Avec Simmel l'accent a été mis sur l'aspect positif car protecteur du secret dans les relations sociales. Opaque est donc le vécu intrapsychique de l'autre.

Ainsi, selon la philosophe Michela MARZANO, "le secret n'est pas, en soi, bon ou mauvais. C'est la vie de chacun qui s'organise toujours autour d'une opacité structurelle". On peut [lire son article ici](#).

Le pari de la confiance

Toujours en compagnie de Simmel et Michela MARZANO, il nous est donné d'explorer le contrepoint du secret, à savoir la confiance. « Nous pouvons avoir confiance en quelqu'un et nous rendre vulnérables devant lui, en acceptant de dépendre de sa bienveillance, sans que rien ne justifie notre confiance en lui ». Voici la réponse de la philosophe à la question « Qu'est-ce que la confiance ? ».

Michela MARZANO est professeure de philosophie à Paris. Elle a publié autour de l'éthique, du *care* et du corps. On peut lire son article « Éthique et consentement : la place de l'autonomie au sein des relations médicales » (2019). Elle est aussi l'auteure de *Légère comme un papillon*, Grasset 2012.

A l'hôpital on rencontre le secret principalement via le droit et l'éthique. Mais une variété de croyances, pratiques et réflexions autour du secret a animé et anime toujours l'humanité.

Religion romaine

La religion romaine traditionnelle connaît depuis son substrat le plus archaïque une déesse, *Diva Angerona*, protectrice du secret et préserve dans le silence le nom caché de Rome. Elle est célébrée au solstice d'hiver et accompagne au renouvellement. Une autre déesse romaine ayant trait au secret est *Dea Tacita*, elle aussi silencieuse car rendue mutique par punition.

Pour approfondir, la référence est toujours Georges DUMEZIL, *La religion romaine archaïque*, Payot 1974. Sur la *Diva Angerona*, l'article daté mais suggestif de Jean HUBAUX disponible en ligne - [ici](#) -.

Secret d'État

On a fait remarquer que, concernant la politique et les affaires d'états, "recourir au secret, dans la paix comme dans la guerre, avec plus ou moins de facilité, l'analyser, l'expliquer, le justifier ou le récuser sont autant de signaux, répondant à des conditions de possibilités précises, qui éclairent un mode de penser et d'agir". C'est la thèse défendue par Alain DEWERPE dans son *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Gallimard 1994.

On peut lire aussi [une étude sur Wikileaks](#), connue surtout pour la fuite en 2010 de secrets d'État.

Miscellanea

Pour approfondir la thématique, on propose une sélection de titres accessibles librement en ligne :

Dans son [Le secret professionnel dans les soins infirmiers en psychiatrie](#), Y. PERRIN-NIQUET, cadre supérieur de santé, présente les principales problématiques.

Marie-Jean SAURET, psychanalyste et professeur de psychologie à Toulouse, propose une méditation sur le sens de l'intimité dans l'article [« L'intime et le privé »](#).

Le secret est aussi impliqué dans la cybersécurité et le traitement des données personnelles en santé. [Ici une étude](#) de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance) sur la situation récente (2025).

Y a-t-il une pharmacie secrète ? Dans l'histoire des choses apothicaires, il n'est peut-être pas sans intérêt de savoir quelle est la pharmacie d'un agent secret. C'est la question posée en 2017 à la [Revue d'histoire de la Pharmacie](#).

Merci pour votre lecture !

l'EMIEt